



Activité pongiste tenant compte Covid-19 et Protocole _4_FFTT,

Dispositions supplémentaires CSME TT

Application à partir du 07 / 09 / 2020

En additionnel des mesures fédérales protocole 4, [points clés ici]

- 1- Une entrée et une sortie différente pour accéder à la salle (**point csme_tt**)
- 2- Mise à disposition d'un gel hydro alcoolique à l'entrée (**point csme_tt**) / se laver systématiquement les mains
- 3- **Chaque adhérent doit s'enregistrer sur le cahier de présence journalier avec Date + Prénom + Nom (point csme_tt)** / traçabilité en cas de test positif d'un adhérent
- 4- **Port du masque systématique sauf en situation de jeu à la table** (point fédéral)
- 5- Des chaises seront mises à disposition des joueurs pour y poser leurs affaires (**point csme_tt**)
- 6- Les gradins seront accessibles mais délimités en zone personnelle / position assise entre les « croix » / capacité 40 personnes assises (**point csme_tt**)
- 7- Règles spécifiques à appliquer pour les compétitions par équipe / cf document affiché (point fédéral) et les habituels « pots de l'amitié » d'après rencontres ne peuvent avoir lieu, y compris et surtout dans l'espace « bureau » pour des causes évidentes de non-respect des règles de distanciation (**point csme_tt**)
- 8- **Vestiaires accessibles pour les seul(e)s joueurs et joueuses / sans douche (point csme_tt)**
- 9- Les adhérents devront venir directement en tenue de sport (point fédéral)
- 10- L'espace « physique » n'est utilisable qu'en présence et sous la responsabilité de J.Mathias, responsable du nettoyage spécifique des matériels
- 11- Laver son espace « table » après entraînement » (point fédéral) / appliquer légèrement une lingette nettoyante ou chiffon imbibé de produit désinfectant (eau savonneuse par ex) / sécher immédiatement
- 12- Le référent « Covid » de la salle est l'entraîneur du Csme TT J.Mathias lorsqu'il est présent ou l'un des membres du bureau ou le responsable d'un groupe en cas d'école par exemple (**point csme_tt**)